



31 décembre 2014

**Comptes consolidés
et comptes sociaux annuels**

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2014

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2014	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2014	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.c Actifs et passifs financiers	15
1.d Immobilisations	24
1.e Contrats de location	25
1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente	26
1.g Avantages bénéficiant au personnel	26
1.h Paiements à base d'actions	28
1.i Provisions de passif	28
1.j Impôt courant et différé	28
1.k Tableau des flux de trésorerie	29
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	29
2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE LA NORME IFRS 11	31
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	35
3.a Marge d'intérêts	35
3.b Commissions	35
3.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	36
3.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	36
3.e Coût du risque	37
3.f Impôt sur les bénéfices	38
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	39
5. EXPOSITION AUX RISQUES	41
5.a Présentation synthétique des risques	41
5.b Risque de crédit	41
5.c Risque de taux d'intérêts (risque de marché) sur le portefeuille bancaire	44
5.d Risque de liquidité	44
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	45
6.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	45
6.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	46
6.c Actifs financiers disponibles à la vente	46
6.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	47
6.e Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	48
6.f Prêts, créances et dettes sur la clientèle	48
6.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	50
6.h Impôts courants et différés	51
6.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	52
6.j Participations dans les sociétés mises en équivalence	52
6.k Immobilisations d'exploitation	53
6.l Ecarts d'acquisition	54
6.m Provisions pour risques et charges	54
6.n Transferts d'actifs financiers	55

7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	57
7.a	Engagements de financement donnés ou reçus	57
7.b	Engagements de garantie donnés par signature	57
7.c	Autres engagements de garantie	58
7.d	Opérations de titrisation	58
8.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	59
8.a	Frais de personnel	59
8.b	Avantages postérieurs à l'emploi	59
8.c	Autres avantages à long terme	63
8.d	Indemnités de fin de contrat de travail	64
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	65
9.a	Evolution du capital	65
9.b	Regroupement d'entreprises	66
9.c	Intérêts minoritaires	67
9.d	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	68
9.e	Rémunérations des mandataires sociaux	68
9.f	Relations avec les autres parties liées	69
9.g	Echéancier des instruments financiers par maturité	70
9.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	72
9.i	Périmètre de consolidation	74

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des deux exercices 2014 et 2013. Il est précisé que l'exercice 2012 est consultable dans les états financiers consolidés 2013 disponibles sur le site des Journaux Officiels (www.journal-officiel.gouv.fr).

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

En millions d'euros	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	4 999	4 715
Intérêts et charges assimilées	3.a	(1 893)	(1 859)
Commissions (produits)	3.b	981	891
Commissions (charges)	3.b	(193)	(166)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	(13)	(1)
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	25	8
Produits des autres activités		84	39
Charges des autres activités		(62)	(51)
PRODUIT NET BANCAIRE		3 928	3 576
Frais de personnel	8.a	(839)	(762)
Autres charges générales d'exploitation		(1 041)	(919)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6.k	(87)	(92)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 961	1 803
Coût du risque	3.e	(1 088)	(1 114)
RESULTAT D'EXPLOITATION		873	689
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.j	71	72
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		2	(20)
Ecart d'acquisition	6.l	(52)	(76)
RESULTAT AVANT IMPOT		894	665
Impôt sur les bénéfices	3.f	(370)	(299)
RESULTAT NET		524	366
dont intérêts minoritaires		40	45
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		484	321
Résultat par action	9.a	7,47	4,96

⁽¹⁾Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Résultat net	524	366
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	34	(147)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	42	(149)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires		(152)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(4)	(9)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période		(2)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	39	19
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	7	(5)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	(8)	2
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(7)	2
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(1)	
Total cumulé	558	219
- Part du Groupe	519	175
- Part des minoritaires	39	44

⁽¹⁾Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
ACTIF			
Caisse, banques centrales		165	40
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.a	4	
Instruments financiers dérivés de couverture	6.b	120	7
Actifs financiers disponibles à la vente	6.c	707	1 193
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.e	17 216	13 703
Prêts et créances sur la clientèle	6.f	70 626	63 487
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		85	
Actifs d'impôts courants et différés	6.h	979	838
Comptes de régularisation et actifs divers	6.i	1 111	847
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.j	807	861
Immobilisations corporelles	6.k	132	82
Immobilisations incorporelles	6.k	386	230
Ecarts d'acquisition	6.l	1 669	1 539
TOTAL ACTIF		94 007	82 827
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.a	4	
Instruments financiers dérivés de couverture	6.b	335	34
Dettes envers les établissements de crédit	6.e	77 615	69 078
Dettes envers la clientèle	6.f	1 498	847
Dettes représentées par un titre	6.g	4 330	4 216
Passifs d'impôts courants et différés	6.h	204	111
Comptes de régularisation et passifs divers	6.i	1 515	1 428
Provisions pour risques et charges	6.m	355	219
Dettes subordonnées	6.g	1 727	1 300
TOTAL DETTES		87 583	77 233
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		5 615	5 097
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		484	321
Total capital, réserves consolidées et résultat de l'exercice, part du Groupe		6 099	5 418
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(183)	(226)
Total part du Groupe		5 916	5 192
Réserves et résultat des minoritaires		508	402
Total intérêts minoritaires		508	402
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		6 424	5 594
TOTAL PASSIF		94 007	82 827

⁽¹⁾Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2014

En millions d'euros	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt		894	665
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		1 136	1 331
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		88	93
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		52	76
Dotations nettes aux provisions		1 201	1 038
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(71)	(72)
Charges nettes des activités d'investissement		38	38
Autres mouvements		(134)	158
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(521)	(2 794)
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(374)	(689)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(444)	(1 401)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		522	(356)
Impôts versés		(225)	(348)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		1 509	(798)
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations		(163)	(69)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(86)	(69)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(249)	(138)
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		202	(290)
Augmentation (diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement		(705)	1 392
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(503)	1 102
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(1)	(2)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		756	164
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		987	823
Comptes actifs de caisse, banques centrales		40	50
Prêts à vue aux établissements de crédit	6.e	1 311	1 071
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6.e	(365)	(295)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		1	(3)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		1 743	987
Comptes actifs de caisse, banques centrales		165	40
Prêts à vue aux établissements de crédit	6.e	1 875	1 311
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6.e	(296)	(365)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(1)	1
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		756	164

(1) Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves					
	Part du Groupe			Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2012 (avant IFRS 11)	2 982	2 506	5 488	360	67	427
Effets de l'application rétrospective de IFRS 11		(94)	(94)	(11)	(67)	(78)
Situation au 1er janvier 2013 ⁽¹⁾	2 982	2 412	5 394	349	-	349
Affectation du résultat de l'exercice 2012		(300)	(300)	(2)		(2)
Opérations résultant de plans de paiement en actions		3	3			
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires		(1)	(1)	(8)		(8)
Autres variations ⁽¹⁾		(1)	(1)	19		19
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾		2	2			
Résultat net au 31 décembre 2013		321	321	45		45
Situation au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	2 982	2 436	5 418	403	-	403
Affectation du résultat de l'exercice 2013				(22)		(22)
Augmentations de capital et émissions	200		200			
Réduction de capital						
Opérations résultant de plans de paiement en actions		1	1			
Rémunération des actions de préférence				(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 9.c)						
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				23	73	96
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires		4	4	(8)		(8)
Autres variations				2		2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(8)	(8)			
Résultat net au 31 décembre 2014		484	484	40		40
Situation au 31 décembre 2014	3 182	2 917	6 099	437	73	510

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

DU 1er JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2014

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Part du Groupe						
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Total			
(15)	14	(77)	(78)	-	5 837	
					(172)	
(15)	14	(77)	(78)	-	5 665	
					(302)	
					3	
					(9)	
					18	
(172)	(12)	36	(148)	(1)	(147)	
					366	
(187)	2	(41)	(226)	(1)	5 594	
					(22)	
					200	
					1	
					(1)	
					96	
					(4)	
					2	
6	(4)	41	43	(1)	34	
					524	
(181)	(2)		(183)	(2)	6 424	

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » (adoptée par l'Union Européenne le 14 juin 2014) n'est applicable de manière obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 17 juin 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Groupe applique les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises » et l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », adoptés le 29 décembre 2012 par l'Union Européenne. L'application de la norme IFRS 10 et de l'amendement à la norme IAS 32 n'a pas eu d'effet sur les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance. La norme IFRS 11 étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2013 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2014.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2014 est optionnelle.

Le Groupe appliquera l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2015. Son application au 31 décembre 2014 aurait entraîné une augmentation estimée de 2 millions d'euros des capitaux propres, comprenant un effet de +1 million d'euros sur le résultat net d'impôt de l'exercice clos à cette date.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Pour les entités structurées, qui sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à sa création, les risques auxquels il a été prévu que l'entité serait exposée et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'entité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil

sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas Personal Finance participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est

comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Unités génératrices de trésorerie

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "unités génératrices de trésorerie". Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des unités génératrices de trésorerie (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque unité génératrice de trésorerie ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie.

- Valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'unité génératrice de trésorerie dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'unité génératrice de trésorerie tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des unités génératrices de trésorerie et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues, analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.c.2 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en deux catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés, les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction).

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ».

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires² libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

² Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

- **Dépréciations sur prêts et créances, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours

offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c .12) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.5 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
 - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.7 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Personal Finance et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

1.c.8 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.9 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.10 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.11 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.12 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de

propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe BNP Paribas Personal Finance tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.h PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.i PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;

- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE LA NORME IFRS 11

Depuis le 1er janvier 2014, le Groupe BNP Paribas Personal Finance applique la norme IFRS 11 «Partenariats». Cette norme étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1er janvier et 31 décembre 2013 ont été retraités.

L'application de la norme IFRS 11 a conduit le Groupe BNP Paribas Personal Finance à comptabiliser selon la méthode de la mise en équivalence les activités contrôlées conjointement menées via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, activités qui jusqu'ici étaient comptabilisées par intégration proportionnelle.

Les entités concernées sont identifiées dans la note 9.i Périmètre de consolidation.

• Bilan

Les tableaux ci-dessous présentent les effets de l'application de la norme IFRS 11 sur le bilan du Groupe BNP Paribas Personal Finance au 1^{er} janvier 2013 et au 31 décembre 2013.

En millions d'euros	1er janvier 2013 avant IFRS 11	Retraitements IFRS 11	1er janvier 2013 retraité
ACTIF			
Caisse, Banques centrales	73	(23)	50
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	3	(3)	-
Instruments financiers dérivés de couverture	75	(65)	10
Actifs financiers disponibles à la vente	819	(17)	802
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 380	(200)	13 180
Prêts et créances sur la clientèle	74 140	(8 657)	65 483
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	143	(143)	-
Actifs d'impôts courants et différés	946	(136)	810
Comptes de régularisation et actifs divers	1 209	(290)	919
Participations dans les entreprises mises en équivalence	583	215	798
Immeubles de placement	4		4
Immobilisations corporelles	104	(22)	82
Immobilisations incorporelles	291	(31)	260
Ecarts d'acquisition	1 789	(92)	1 697
TOTAL ACTIF	93 559	(9 464)	84 095
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	3	(3)	-
Instruments financiers dérivés de couverture	282	(214)	68
Dettes envers les établissements de crédit	76 713	(6 367)	70 346
Dettes envers la clientèle	660	(52)	608
Dettes représentées par un titre	6 522	(2 143)	4 379
Passifs d'impôts courants et différés	148	(37)	111
Comptes de régularisation et passifs divers	1 627	(189)	1 438
Provisions pour risques et charges	238	(57)	181
Dettes subordonnées	1 529	(230)	1 299
TOTAL DETTES	87 722	(9 292)	78 430
CAPITAUX PROPRES			
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	5 488	(94)	5 394
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(78)		(78)
Total part du Groupe	5 410	(94)	5 316
Réserve et résultat des minoritaires	427	(78)	349
Total intérêts minoritaires	427	(78)	349
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	5 837	(172)	5 665
TOTAL PASSIF	93 559	(9 464)	84 095

En millions d'euros	31 décembre 2013 avant IFRS 11	Retraitements IFRS 11	31 décembre 2013 retraité
ACTIF			
Caisse, Banques centrales	188	(148)	40
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1	(1)	-
Instruments financiers dérivés de couverture	49	(42)	7
Actifs financiers disponibles à la vente	1 198	(5)	1 193
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 283	(580)	13 703
Prêts et créances sur la clientèle	71 814	(8 327)	63 487
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	89	(89)	-
Actifs d'impôts courants et différés	997	(159)	838
Comptes de régularisation et actifs divers	1 123	(276)	847
Participations dans les entreprises mises en équivalence	623	238	861
Immobilisations corporelles	102	(20)	82
Immobilisations incorporelles	253	(23)	230
Ecarts d'acquisition	1 630	(91)	1 539
TOTAL ACTIF	92 350	(9 523)	82 827
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1	(1)	-
Instruments financiers dérivés de couverture	174	(140)	34
Dettes envers les établissements de crédit	75 909	(6 831)	69 078
Dettes envers la clientèle	904	(57)	847
Dettes représentées par un titre	6 047	(1 831)	4 216
Passifs d'impôts courants et différés	154	(43)	111
Comptes de régularisation et passifs divers	1 606	(178)	1 428
Provisions pour risques et charges	257	(38)	219
Dettes subordonnées	1 530	(230)	1 300
TOTAL DETTES	86 582	(9 349)	77 233
CAPITAUX PROPRES			
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	5 541	(123)	5 418
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(226)		(226)
Total part du Groupe	5 315	(123)	5 192
Réserves et résultats des minoritaires	453	(51)	402
Intérêts minoritaires	453	(51)	402
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	5 768	(174)	5 594
TOTAL PASSIF	92 350	(9 523)	82 827

- **Compte de résultat**

Le tableau ci-dessous présente les effets de l'application de la norme IFRS 11 sur le compte de résultat de l'exercice 2013.

En millions d'euros	Exercice 2013 avant IFRS 11	Retraitements IFRS 11	Exercice 2013 retraité
Intérêts et produits assimilés	5 364	(649)	4 715
Intérêts et charges assimilées	(2 036)	177	(1 859)
Commissions (produits)	990	(99)	891
Commissions (charges)	(184)	18	(166)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat		(1)	(1)
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	8		8
Produits des autres activités	102	(63)	39
Charges des autres activités	(106)	55	(51)
PRODUIT NET BANCAIRE	4 138	(562)	3 576
Frais de personnel	(898)	136	(762)
Autres charges générales d'exploitation	(1 045)	126	(919)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(111)	19	(92)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 084	(281)	1 803
Coût du risque	(1 362)	248	(1 114)
RESULTAT D'EXPLOITATION	722	(33)	689
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	54	18	72
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	(21)	1	(20)
Ecarts d'acquisition	(76)		(76)
RESULTAT AVANT IMPOT	679	(14)	665
Impôt sur les bénéfices	(281)	(18)	(299)
RESULTAT NET	398	(32)	366
Intérêts minoritaires	48	(3)	45
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	350	(29)	321

- **Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres**

Le tableau ci-dessous présente l'état du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres de l'exercice 2013 ayant fait l'objet d'ajustements par application de la norme IFRS 11.

En millions d'euros	Exercice 2013 avant IFRS 11	Retraitements IFRS 11	Exercice 2013 retraité
Résultat net	398	(32)	366
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(147)	-	(147)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(149)	-	(149)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(155)	3	(152)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(8)	(1)	(9)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(2)		(2)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	27	(8)	19
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période			
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(11)	6	(5)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	2	-	2
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2		2
Total cumulé	251	(32)	219
- Part du Groupe	204	(29)	175
- Part des minoritaires	47	(3)	44

- **Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie de l'exercice 2013 faisait apparaître un solde des comptes de trésorerie et assimilée de 930 millions d'euros au 1^{er} janvier 2013 et de 1 213 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'effet de l'application de la norme IFRS 11 sur la trésorerie du Groupe BNP Paribas Personal Finance est de -107 millions d'euros au 1^{er} janvier 2013 et de -226 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit un effet de -119 millions d'euros sur la variation de la période.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2014			Exercice 2013 ⁽¹⁾		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 714	(61)	4 653	4 465	(31)	4 434
Comptes et prêts / emprunts	4 654	(59)	4 595	4 410	(29)	4 381
Opérations de location-financement	60	(2)	58	55	(2)	53
Opérations interbancaires	227	(1 674)	(1 447)	244	(1 730)	(1 486)
Comptes et prêts / emprunts	227	(1 667)	(1 440)	244	(1 722)	(1 478)
Opérations de pensions		(7)	(7)		(8)	(8)
Emprunts émis par le Groupe		(72)	(72)		(72)	(72)
Instruments de couverture de résultats futurs	8	(14)	(6)		(26)	(26)
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	40	(72)	(32)			
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	3	-	3	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	7		7	6		6
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	4 999	(1 893)	3 106	4 715	(1 859)	2 856

⁽¹⁾Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 223 millions et 85 millions d'euros pour l'exercice 2014, contre un produit de 243 millions d'euros et une charge de 77 millions d'euros pour l'exercice 2013.

3.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Incidence de la comptabilité de couverture	(1)	-
Instrument dérivé de couverture de valeur	(41)	(3)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	40	3
Réévaluation des positions de change	(12)	(1)
Total	(13)	(1)

(1) Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Les gains ou pertes nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2014 et 2013, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHE

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽²⁾	18	(1)
Plus ou moins-values nettes de cession	18	(1)
Actions et autres titres à revenu variable	7	9
Produits de dividendes	3	11
Plus ou moins-values nettes de cession	4	(2)
Total	25	8

(1) Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.e).

3.e COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

- Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Dotations nettes aux dépréciations	(882)	(983)
Récupérations sur créances amorties	81	50
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(287)	(181)
Total du coût du risque de la période	(1 088)	(1 114)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	
Prêts et créances sur la clientèle	(1 064)	(1 088)
Autres actifs	(4)	(3)
Engagements par signature et divers	(21)	(23)
Total du coût du risque de la période	(1 088)	(1 114)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Total des dépréciations constituées en début de période	4 414	4 715
Dotations nettes aux dépréciations	882	983
Utilisation de dépréciations	(938)	(1 158)
Variation des parités monétaires et divers	135	(126)
Total des dépréciations constituées en fin de période	4 493	4 414

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur la clientèle (note 6.f)	4 406	4 347
Autres actifs	11	6
Total des dépréciations d'actifs financiers	4 417	4 353
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- avec les établissements de crédit	56	57
- sur la clientèle		1
Autres dépréciations	20	3
Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit (note 6.m)	76	61
Total des dépréciations et provisions constituées	4 493	4 414

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

3.f IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2014		Exercice 2013 ⁽³⁾	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽²⁾	(333)	38,0%	(255)	38,0%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	67	-7,7%	58	-8,7%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	(1)	0,1%	(2)	0,3%
Autres effets	(103)	11,8%	(100)	15,1%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(370)	42,2%	(299)	44,7%
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(326)		(314)	
Produit (charge) d'impôt différé de l'exercice (note 6.h)	(44)		15	

⁽¹⁾ Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 10,7% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% le portant ainsi à 38%.

⁽²⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

⁽³⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance est au sein du Groupe BNP Paribas le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédits à la consommation. Dans le cadre de cette activité, le groupe a étendu son offre aux produits d'assurance et d'épargne.

BNP Paribas Personal Finance a également une activité de crédit immobilier dont une partie significative est gérée en extinction.

- **La répartition des résultats et des encours de crédit sur la clientèle entre les deux activités est la suivante**

- **Résultats par activité**

En millions d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013 ⁽¹⁾	
	Crédit à la consommation	Crédit immobilier	Crédit à la consommation	Crédit immobilier
Produit net bancaire	3 690	238	3 277	299
Charges générales d'exploitation	(1 843)	(124)	(1 613)	(160)
Coût du risque	(1 032)	(56)	(1 041)	(73)
Résultat d'exploitation	815	58	623	66
Eléments hors exploitation	35	(14)	(25)	1
Résultat avant impôt	850	44	598	67

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- **Encours par activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Crédits à la consommation ⁽²⁾	44 530	35 278
Crédits immobiliers	26 096	28 209
Total Groupe	70 626	63 487

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Les variations au bilan résultent principalement de la consolidation du groupe LaSer en intégration globale (cf. note 9.b).

- **Produit net bancaire par zone géographique**

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
France	1 480	1 240
Autres pays européens	2 067	2 002
Amériques	306	308
Autres pays	75	26
Total Groupe	3 928	3 576

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

• **Coût du risque par zone géographique**

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
France	(399)	(377)
Autres pays européens	(563)	(630)
Amériques	(107)	(104)
Autres pays	(19)	(3)
Total Groupe	(1 088)	(1 114)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

• **Bilan par zone géographique**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014 ⁽²⁾	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
France	51 672	44 807
Autres pays européens	38 388	34 629
Amériques	2 623	2 665
Autres pays	1 324	726
Total Groupe	94 007	82 827

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Les variations au bilan résultent principalement de la consolidation du groupe LaSer en intégration globale (cf. note 9.b).

• **Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014 ⁽²⁾	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
France	34 200	30 772
Autres pays européens	33 219	30 011
Amériques	2 147	2 159
Autres pays	1 060	545
Total Groupe	70 626	63 487

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Les variations au bilan résultent principalement de la consolidation du groupe LaSer en intégration globale (cf. note 9.b).

5. EXPOSITION AUX RISQUES

5.a PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance exerce une activité spécialisée de vente de crédits à la consommation, immobiliers et de regroupements de dettes aux particuliers.

Dans le cadre de cette activité, cinq risques majeurs sont identifiables :

- le risque de crédit qui se traduit par le non règlement de la dette du client envers la société de crédit (note 5.b),
- le risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire (note 5.c).

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance distribue des crédits aux particuliers et/ou aux professionnels à des conditions définies dès l'octroi. Pour garantir l'équilibre de son compte de résultat futur, la marge tarifée doit être protégée contre toutes les variations d'environnement économique, en particulier celles des taux de marché (risque de taux d'intérêt).

- le risque de liquidité (note 5.d) :

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance doit s'assurer qu'il disposera tout au long de la vie des crédits des fonds qu'il a prêtés à ses clients.

- Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, ou d'événements extérieurs délibérés, accidentels ou naturels,
- Le risque de conformité concerne le non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques.

5.b RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à l'évolution de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit.

GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Dispositif de sélection des opérations

Le dispositif de sélection dépend du type des crédits octroyés.

Pour les crédits à la consommation, le dispositif intègre la sélection et le suivi du réseau de distribution, notamment par l'agrément des vendeurs, le choix des secteurs d'activité, le ciblage des clients éligibles aux offres par marketing direct. L'octroi s'effectue sur la base de scores et de systèmes experts.

Pour les crédits immobiliers et les crédits vendeurs (crédits réalisés notamment auprès des concessions automobiles) pour favoriser la vente de crédits aux particuliers, l'octroi repose sur une analyse de chaque dossier, sur la séparation des fonctions d'analyse et de décision, et sur des délégations de pouvoir.

Pour les crédits vendeurs, les dossiers dépassant un certain seuil sont soumis à décision de la Direction Générale après avis favorable de la Direction des Risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le contrôle des risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par une Fonction Risques intégrée et totalement indépendante des responsables des unités opérationnelles et rattachée à la direction des Risques du Groupe BNP Paribas.

Risque PF (R-PF) assure les missions suivantes :

- Définir la politique risque de BNP Paribas Personal Finance dans le double cadre de la stratégie de BNP Paribas Personal Finance et des politiques de risques du groupe BNP Paribas,
- Assurer l'objectivité du contrôle des risques par un second regard indépendant des logiques commerciales,
- Fournir une information rapide, fiable et complète de l'état des risques, et donner l'alerte sur les éventuelles dégradations des risques,
- Favoriser une pratique uniforme de standards élevés de gestion des risques,
- Contribuer à la qualité des méthodes et des procédures,
- Mettre en place et maintenir un dispositif d'agrégation de données et de reporting conforme aux exigences réglementaires et aux besoins de BNP Paribas Personal Finance.

La Direction des Risques comprend trois niveaux :

- Des équipes risques dans chaque entité, qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de leur entité, aussi bien lors de l'octroi des facilités que dans le cadre de la surveillance permanente des engagements.
- Des responsables risques de région regroupant plusieurs entités sur plusieurs pays, qui ont pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau et de venir en appui technique des équipes risques locales.
- Une équipe centrale en charge de la définition et de la validation des politiques d'acceptation, de la confection des scores, de l'audit risques des entités, de la réalisation des reportings au niveau du groupe, du contrôle des provisions et de l'examen des dossiers immobiliers ou crédits vendeurs excédant les délégations des pays.

Le pilotage des risques repose sur des Comités de niveau groupe (comités centraux), des Comités internes à la filière risque et des Comités de niveau pays.

ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

- **Encours sains présentant des impayés**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014					Garanties reçues
	< 90 jours	>90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur la clientèle non dépréciés présentant des impayés	2 017	106	-	-	2 123	289

En millions d'euros, au	31 décembre 2013 ⁽¹⁾					Garanties reçues
	< 90 jours	>90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur la clientèle non dépréciés présentant des impayés	1 849	35	-	-	1 884	489

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

• **Encours douteux**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur la clientèle douteux	5 610	(3 342)	2 268	189
Engagements de financements donnés	22		22	
Engagements de garantie financière donnés	182	(54)	128	
Total des engagements douteux hors-bilan	204	(54)	150	-
TOTAL	5 814	(3 396)	2 418	189

En millions d'euros, au	31 décembre 2013 ⁽¹⁾			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur la clientèle douteux	5 518	(3 536)	1 982	106
Engagements de financements donnés	19	(1)	18	
Engagements de garantie financière donnés	179	(53)	126	
Total des engagements douteux hors-bilan	198	(54)	144	
TOTAL	5 716	(3 590)	2 126	106

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

5.c RISQUE DE TAUX D'INTERET (RISQUE DE MARCHE) SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

L'Assets and Liabilities Management Treasury (ALM – Trésorerie) est en charge de la gestion et de la consolidation du risque de taux d'intérêt du Groupe BNP Paribas Personal Finance. Elle établit mensuellement, sur l'ensemble du bilan, l'étude du risque de taux en suivant les normes et la méthodologie définies et validées par le groupe BNP Paribas.

L'ALM Trésorerie décline ainsi ces règles de gestion tout en étant garante de leur application aux niveaux Région et Entités. Le choix des indicateurs et la modélisation des risques sont contrôlés par les équipes de la Direction des Risques. La gestion est effectuée en liaison avec l'ALM Trésorerie du Groupe BNP Paribas et encadrée par un comité mensuel.

L'ALM présente lors de ce comité les risques de taux consolidés de l'ensemble du métier Personal Finance (BNP Paribas Personal Finance SA et ses filiales en France et à l'étranger). Le Comité, présidé par la Direction Générale de Personal Finance et auquel participe l'ALM Trésorerie du Groupe BNP Paribas prend les principales décisions de gestion.

DISPOSITIF DE MESURE ET DE SUIVI (ET METHODOLOGIE) DU RISQUE DE TAUX

La gestion du risque de taux s'appuie sur des gaps statiques établis mensuellement. L'objectif de l'étude du risque de taux est de donner une vision dans le temps des engagements de la société en déroulant les postes de bilan afin d'avoir cette vision sur le long terme. Par ailleurs, le découpage des analyses (activité commerciale et fonds propres) permet d'assurer un meilleur suivi.

L'activité commerciale porte sur trois typologies distinctes de produits : le crédit immobilier, les crédits à la consommation (les comptes permanents et les produits classiques) et l'épargne (Livret Cetelem Banque, Livret A et LDD).

Le placement en taux des fonds propres fait l'objet de ce même suivi régulier. Les limites sont revues annuellement et sont suivies lors du Comité ALM.

5.d RISQUE DE LIQUIDITE

Le refinancement de Personal Finance est assuré par :

- des emprunts réguliers auprès de BNP Paribas, qui couvrent ainsi l'essentiel des besoins de la société ;
- des ressources externes au Groupe BNP Paribas (emprunts obligataires et certificats de dépôts essentiellement) ;
- des ressources propres ;
- des titrisations externes ;
- de l'épargne.

Le risque de refinancement (risque de liquidité) de BNP Paribas Personal Finance est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de refinancement du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité s'appuie principalement sur des gaps statiques établis mensuellement.

L'étude de risque de liquidité suit la même méthodologie que l'étude de risque de taux. De la même façon les indicateurs et limites sont suivis lors du Comité ALM.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

6.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 ⁽¹⁾	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	2	4		
Instruments dérivés de change	2			
Portefeuille de transaction	4	4	-	-

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Instruments dérivés de taux	498	
Instruments dérivés de change	299	1
Instruments financiers dérivés	797	1

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Les opérations sur instruments financiers dérivés sont conclues de gré à gré.

6.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 ⁽¹⁾	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	81	318	6	-
Instruments dérivés de taux	81	318	6	-
Couverture de résultats futurs	39	17	1	34
Instruments dérivés de taux	39	17	1	34
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	120	335	7	34

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 10 866 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 3 347 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

6.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			31 décembre 2013 ⁽¹⁾		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	591			1 073		
Actions et autres titres à revenu variable	116	(23)	(3)	120	(19)	1
Total des actifs disponibles à la vente	707	(23)	(3)	1 193	(19)	1

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

6.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014				31 décembre 2013 ⁽¹⁾			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe		591		591		1 073		1 073
Actions et autres titres à revenu variable			116	116			120	120
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	-	591	116	707	-	1 073	120	1 193

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- **Instruments financiers dérivés**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014							
	Portefeuille de transaction				Couverture			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux		2		2		120		120
Instruments dérivés de change		2		2				-
Valeur de marché positive	-	4	-	4	-	120	-	120
Instruments dérivés de taux		4		4		335		335
Valeur de marché négative	-	4	-	4	-	335	-	335

En millions d'euros, au	31 décembre 2013 ⁽¹⁾							
	Portefeuille de transaction				Couverture			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux						7		7
Instruments dérivés de change								
Valeur de marché positive	-	-	-	-	-	7	-	7
Instruments dérivés de taux						34		34
Valeur de marché négative	-	-	-	-	-	34	-	34

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts.

6.e OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

• Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Comptes à vue	1 875	1 311
Prêts	15 341	12 392
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	17 216	13 703

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

• Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Comptes à vue	296	365
Emprunts	76 768	68 118
Opérations de pension	551	595
Total des dettes envers les établissements de crédit	77 615	69 078

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

6.f PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

• Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Comptes ordinaires débiteurs	5	30
Prêts consentis à la clientèle	73 890	66 739
Opérations de location-financement	1 137	1 065
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	75 032	67 834
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 3.e)	(4 406)	(4 347)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	70 626	63 487

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Investissement brut	1 239	1 174
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	463	442
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	728	687
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	48	45
Produits financiers non acquis	(102)	(109)
Investissement net avant dépréciation	1 137	1 065
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	419	403
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	673	620
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	45	42
Dépréciations	(53)	(46)
Investissement net après dépréciation	1 084	1 019

- **Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Comptes ordinaires créditeurs	812	337
Comptes à terme et assimilés	360	278
Comptes d'épargne à taux administré	326	232
Total des dettes envers la clientèle	1 498	847

(1) Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

6.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Titres de créance négociables	1 311	493
Emprunts obligataires	3 019	3 723
Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	4 330	4 216

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

DETTES SUBORDONNÉES COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Dettes subordonnées remboursables	1 477	1 050
Dettes subordonnées perpétuelles	250	250
Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti	1 727	1 300

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

• Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

• Dettes subordonnées perpétuelles

Les titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 décembre 2014	31 décembre 2013
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt (en points de base)		
BNP Paribas Personal Finance SA	décembre 2005	EUR	250 millions	décembre 2015	Euribor 3 mois	+130 pb	250	250
Total							250	250

6.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Impôts courants	49	125
Impôts différés	930	713
Actifs d'impôts courants et différés	979	838
Impôts courants	104	23
Impôts différés	100	88
Passifs d'impôts courants et différés	204	111

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Impôts différés nets en début de période	625	629
Produit (charge) d'impôt différé (note 3.f)	(44)	15
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(21)	(9)
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	4	
Variation des parités monétaires et divers	266	(10)
Impôts différés nets en fin de période	830	625

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	10	5
Réserve latente de location-financement	(11)	(1)
Provisions pour engagements sociaux	24	14
Provisions pour risque de crédit	913	725
Autres éléments	(127)	(127)
Déficits fiscaux reportables	21	9
Impôts différés nets	830	625
Impôts différés actifs	930	713
Impôts différés passifs	(100)	(88)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 334 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2013.

6.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	34	22
Comptes d'encaissement	10	7
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	248	157
Autres débiteurs et actifs divers	819	661
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 111	847
Dépôts de garantie reçus	15	7
Comptes d'encaissement	4	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	341	315
Autres créditeurs et passifs divers	1 155	1 106
Total des comptes de régularisation et passifs divers	1 515	1 428

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

6.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2014			31 décembre 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾			31 décembre 2013 ⁽¹⁾
	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises		29	29	214	39		39	289
Entreprises associées ⁽²⁾	71	(23)	48	593	33	(5)	28	572
Total sociétés mises en équivalence	71	6	77	807	72	(5)	67	861

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. note 1.a et 2).

⁽²⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe BNP Paribas Personal Finance aux coentreprises sont détaillés dans la note 9.f Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Coentreprises					
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	40%	227	249
Entreprises associées					
Carrefour Banque	France	Crédits à la consommation	39%	301	278
Servicio Financieros Carrefour EFC	Espagne	Distribution de crédits	40%	160	144

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

6.k IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			31 décembre 2013 ⁽¹⁾		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	106	(28)	78	73	(26)	47
Equipement, Mobilier, Installations	181	(146)	35	123	(105)	18
Autres immobilisations	100	(81)	19	68	(51)	17
Immobilisations corporelles	387	(255)	132	264	(182)	82
Logiciels informatiques acquis	341	(291)	50	140	(117)	23
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	411	(296)	115	378	(252)	126
Autres immobilisations incorporelles	288	(67)	221	141	(60)	81
Immobilisations incorporelles	1 040	(654)	386	659	(429)	230

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits au bail et les fonds de commerce.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2014 s'établit à 87 millions d'euros contre 92,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2013.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 0,3 millions d'euros pour l'exercice 2014 contre -0,1 million d'euros pour l'exercice 2013.

6.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Valeur nette comptable en début de période	1 539	1 697
Acquisitions	178	
Effets des variations des parités monétaires	4	(64)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(52)	(78)
Autres mouvements		(16)
Valeur nette comptable en fin de période	1 669	1 539
Valeur brute comptable	2 004	1 823
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(335)	(284)

(1) Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Conformément aux principes décrits en note 1.b.4 sur la revue régulière des unités génératrices de trésorerie, une unité génératrice de trésorerie spécifique représentative d'un partenariat est isolée depuis 2011. Elle a fait l'objet en 2014 d'une dépréciation pour un montant de 51,5 millions d'euros (78 millions d'euros en 2013).

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

6.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au	31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2014
Provisions sur engagements sociaux	59	2	(1)	10	12	82
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 8.b)	34	(1)	(1)	10	13	55
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 8.c)	11	4				15
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 8.d)	14	(1)			(1)	12
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.e)	61	3	-		12	76
Provisions pour litiges	21	69	(19)		41	112
Autres provisions pour risques et charges	78	28	(31)		10	85
Total des provisions pour risques et charges	219	102	(51)	10	75	355

(1) Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

6.n TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Dans le cadre de l'activité de titrisation pour compte propre décrite dans la note 7.d, le Groupe réalise des opérations de titrisation, dont certaines font l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes.

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont ainsi essentiellement constitués de créances titrisées. Les passifs associés à ces créances sont constitués des parts de titrisation souscrites par les tiers.

- **Opérations de pension :**

Les titres mis en pension s'élèvent à 550 millions d'euros (contre 595 millions d'euros au 31 décembre 2013). Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension », pour un montant de 550 millions d'euros au 31 décembre 2014 (595 millions d'euros au 31 décembre 2013).

- **Opérations de titrisation avec un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	5 193	2 847	5 345	2 861	2 484
Total	5 193	2 847	5 345	2 861	2 484

En millions d'euros, au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	6 153	3 601	6 121	3 630	2 491
Total	6 153	3 601	6 121	3 630	2 491

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

En outre, certaines parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance, et à ce titre ne figurant pas au bilan consolidé, sont prêtées. Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des titres prêtés est de 11 898 millions d'euros (contre 12 197 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le Groupe a également réalisé des transferts conduisant à la décomptabilisation intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs sous forme de garanties données rémunérées par des commissions, au titre desquelles des provisions ont également été constatées en « Provisions pour risques et charges ».

En millions d'euros	31 décembre 2014				Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert	Produits et charges comptabilisés	
	Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés	Valeur comptable du passif	Juste valeur du passif	Exposition maximale aux pertes		Exercice 2014	Cumul
Implication continue							
Engagement de garantie	1 042	56	56	1 042	(14)	(12)	(77)

En millions d'euros	31 décembre 2013				Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert	Produits et charges comptabilisés	
	Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés	Valeur comptable du passif	Juste valeur du passif	Exposition maximale aux pertes		Exercice 2013	Cumul
Implication continue							
Engagement de garantie	1 114	58	58	1 114	(14)	(16)	(65)

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	653	998
- à la clientèle	23 811	18 215
Ouverture de crédits confirmés	23 724	18 124
Autres engagements en faveur de la clientèle	87	91
Total des engagements de financements donnés	24 464	19 213
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	4 260	6 070
- de la clientèle	-	10
Total des engagements de financements reçus	4 260	6 080

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	1 103	1 178
- d'ordre de la clientèle	23	51
Cautions immobilières		2
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	21	48
Autres garanties d'ordre de la clientèle	2	1
Total des engagements de garantie donnés	1 126	1 229

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

7.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	3 544	3 520

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 3 544 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 3 520 millions d'euros au 31 décembre 2013).

- Instruments financiers reçus en garantie**

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

7.d OPERATIONS DE TITRISATION

- Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur)**

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de BNP Paribas Personal Finance, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle.

Au cours de l'année 2014, BNP Paribas Personal Finance a effectué principalement une nouvelle opération de titrisation en France avec la titrisation de créances automobiles, Autonoria 2014, réalisée en novembre 2014 pour un montant de 0,6 milliard d'euros, intégralement auto-souscrite par BNP Paribas Personal Finance SA.

Par ailleurs, des rechargements ont été effectués, en France pour un montant de 0,9 milliard d'euros et en Italie pour 1,1 milliard d'euros.

Le montant de titres auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Finance BV et Findomestic Banca SPA, et prêtés à BNP Paribas SA s'élève à 11,9 milliards d'euros en 2014 et à 12,2 milliards d'euros en 2013.

Au total, le stock de créances titrisées (au bilan) s'élève à 16,8 milliards d'euros pour 15 opérations au 31 décembre 2014.

8. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	588	535
Charges au titre des avantages sociaux	202	183
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	49	44
Total des frais de personnel	839	762

⁽¹⁾ Données retraitées par application des normes IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

8.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe BNP Paribas Personal Finance**

En France, le Groupe BNP Paribas Personal Finance cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 38 millions d'euros pour l'exercice 2014 contre 31 millions d'euros pour l'exercice 2013.

La ventilation par zone géographique est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
France	25	20
Hors France	13	11
TOTAL	38	31

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe BNP Paribas Personal Finance, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

Les régimes de retraite à prestations définies ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe BNP Paribas Personal Finance au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe BNP Paribas Personal Finance bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe BNP Paribas Personal Finance. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés en régimes à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Obligation nette
France	58	17	75	(45)	30
Hors France			25		25
TOTAL	58	42	100	(45)	55

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées ⁽¹⁾	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Obligation nette
France	46		46	(36)	10
Hors France	11	13	24		24
TOTAL	57	13	70	(36)	34

(1) Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Valeur actualisée des obligations en début de période	70	114
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	2	2
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	11	(5)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(3)	
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(2)	(2)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(2)	(3)
Incidence des variations de régime	21	(38)
Valeur actualisée des obligations en fin de période	100	70

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Valeur de marché des actifs en début de période	36	66
Produit d'intérêt des actifs	1	1
(Pertes) gains actuariels de la période	1	
Cotisations versées par BNP Paribas Personal Finance	4	
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(2)	(3)
Incidence des variations de régime	5	(28)
Valeur de marché des actifs en fin de période	45	36

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Coût des services	3	2
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3	2
Charge financière nette	1	1
Charge liée à l'actualisation des engagements	2	2
Produit d'intérêt des actifs de régime	(1)	(1)
Total porté dans les « Frais de personnel »	4	3

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 ⁽¹⁾
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(7)	5
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime	1	
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(11)	5
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	3	

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour la zone monétaire Euro, le Groupe BNP Paribas Personal Finance actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
France	0,70%-1,50%	2,00%-3,00%	2,09%-3,17%	2,30%-3,30%
Hors France	1,70%-2,20%	2,30%	2,30%-3,00%	2,65%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2014		31 décembre 2013 ⁽¹⁾	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
France	10	(8)	6	(6)
Hors France	2	(3)	3	(2)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

- Rendement effectif des actifs de régime au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2014	Exercice 2013
France	3,60%	3,70%
Hors France	Plans non financés	3,00%

- Ventilation des actifs de couverture

	31 décembre 2014						31 décembre 2013					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
En pourcentage												
France	6%	68%	18%	8%	0%	0%	7%	62%	22%	9%	0%	0%
Hors France	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Groupe BNP Paribas Personal Finance	6%	68%	18%	8%	0%	0%	7%	62%	22%	9%	0%	0%

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

8.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et la faculté d'épargner des jours de congés.

La provision nette correspondante s'élève à 12 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe BNP Paribas est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe BNP Paribas.

Depuis 2013, le Groupe BNP Paribas a mis en place un plan ISIS (International Sustainability and Incentive Scheme) dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Le plan ISIS a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80% indexés sur l'évolution du Résultat d'exploitation du Groupe sur 3 ans, et pour 20% indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs.

La provision nette correspondante aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan ISIS s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	15	11

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

8.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ⁽¹⁾
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	12	14

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

• Opérations réalisées sur le capital

Au 31 décembre 2014, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 66 883 777 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (64 746 568 actions au 31 décembre 2013). 2 137 209 nouvelles actions ont été émises pour un montant nominal de 15 millions d'euros. A cela s'ajoute une prime d'émission de 185 millions d'euros, portant ainsi l'augmentation de capital de la période à 200 millions d'euros.

• Preferred shares

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le groupe LaSer, consolidé par intégration globale depuis le 25 juillet 2014, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce groupe. L'émission de 2003 a été totalement remboursée en mars 2013. Les actions émises en 2004 donnent droit pendant dix ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux indexé. A l'issue de cette période de dix ans, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35% 10 ans	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2014			73 ⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

• Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'ayant pas d'instrument dilutif en actions ordinaires, le résultat de base par action ordinaire est égal au résultat dilué par action ordinaire.

Au 31 décembre 2014, le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période s'élève à 64 822 688 contre 64 746 568 au 31 décembre 2013.

Le résultat de base par action ordinaire sur l'exercice 2014 s'élève à 7,47 euros contre 4,96 euros sur l'exercice 2013.

9.b REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

• Opérations de l'exercice 2014

▪ Groupe LaSer

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 25 juillet 2014, la participation de 50% détenue par son partenaire, le groupe Galeries Lafayette, dans le groupe LaSer, précédemment mis en équivalence dans le périmètre de consolidation. Cette acquisition est liée à la décision du groupe Galeries Lafayette d'exercer l'option de vente dont il disposait en vertu des accords de partenariat. Une procédure d'arbitrage est en cours.

A la suite de cette acquisition, le Groupe BNP Paribas a pris le contrôle du groupe LaSer et le consolide par intégration globale.

L'impact sur le compte de résultat du changement de méthode de consolidation s'élève à -5 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur le groupe LaSer est estimé à 131 millions d'euros.

Cette acquisition complémentaire avec changement de contrôle a pour conséquence d'augmenter de 9,7 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 8 milliards d'euros et de « Dettes envers les établissements de crédit » pour 7 milliards d'euros.

▪ RCS

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 6 août 2014, 100% de RCS Investments Holdings. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider RCS par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur RCS s'établit en date d'acquisition à 47 millions d'euros.

Cette acquisition a pour conséquence d'augmenter le bilan du groupe en date d'acquisition de 251 millions d'euros, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 338 millions d'euros.

RCS est une société sud-africaine de crédit à la consommation qui développe des programmes de cartes de crédit en collaboration avec des distributeurs et propose des prêts personnels.

• Opérations de l'exercice 2013

Aucun regroupement d'entreprise ayant un impact significatif n'a été réalisé sur l'exercice 2013.

9.c INTERETS MINORITAIRES

• Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

	31 décembre 2014	Exercice 2014						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Commerz Finanz	5 103	264	54	54	49,9%	27	27	20
Autres intérêts minoritaires						13	12	2
TOTAL						40	39	22

	31 décembre 2013	Exercice 2013						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Commerz Finanz	4 670	303	66	66	49,9%	33	33	-
Autres intérêts minoritaires						12	11	2
TOTAL						45	44	2

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de CommerzFinanz, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

• Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

Aucune opération d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves n'est intervenue au cours des exercices 2014 et 2013.

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 85 millions d'euros au 31 décembre 2014. Celle-ci n'a pas varié par rapport à la valeur au 31 décembre 2013.

9.d RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2013 et 2014, aucune entité du Groupe BNP Paribas Personal Finance n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées :

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs est présenté dans la note 6.n Transferts d'actifs financiers.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas Personal Finance en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 6.n Transferts d'actifs financiers et 7.c Autres engagements de garantie.

9.e REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 1 842 milliers d'euros pour l'exercice 2014, contre 2 204 milliers d'euros pour l'exercice 2013.

9.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas Personal Finance sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les autres sociétés du Groupe BNP Paribas ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre le Groupe BNP Paribas Personal Finance et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE ET LE GROUPE BNP PARIBAS

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée dans la note 9.i « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence. Sont également reprises toutes les opérations réalisées avec les autres sociétés du Groupe BNP Paribas consolidées par intégration globale.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées :**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			31 décembre 2013 ⁽¹⁾		
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽²⁾	Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées ⁽²⁾	Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas
ACTIF						
Prêts, avances et titres						
Comptes ordinaires			1 635			1 137
Prêts	40	33	15 079	62	10	12 228
Titres	723			777		
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce			582			1 073
Actifs divers	-	-	306	-	-	237
Total	763	33	17 602	839	10	14 675
PASSIF						
Dépôts						
Comptes ordinaires			232			328
Autres emprunts			75 055			67 183
Dettes représentées par un titre	-	-	2 044	-	-	2 169
Passifs divers	-	-	92	-	-	83
Total	-	-	77 423	-	-	69 763
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de garantie donnés			1 097			1 207
Engagements de financement donnés	158		495			990
Engagements de financement reçus			4 260			6 016
AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE	-	-	3 544	-	-	3 174

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Par ailleurs, des parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance (cf. note 7.d Opérations de titrisation) et d'autres titres ont été prêtés ou mis en pension auprès de BNP Paribas SA.

• **Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2014			Exercice 2013 ⁽¹⁾		
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽²⁾	Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées ⁽²⁾	Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	4		204	4		217
Intérêts et charges assimilées			(1 629)			(1 703)
Commissions (produits)		1	533		1	487
Commissions (charges)			(21)			(19)
Prestations de services rendues			4			7
Prestations de services reçues			(128)			(137)
Total	4	1	(1 037)	4	1	(1 148)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

9.g ECHEANCIER DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR MATUREITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des instruments financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse et Banques centrales		165						165
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	4							4
Instruments financiers dérivés de couverture	120							120
Actifs financiers disponibles à la vente	116		452	130	1	8		707
Prêts et créances sur établissements de crédit		5 839	789	158	1 181	7 266	1 983	17 216
Prêts et créances sur la clientèle		175	2 132	4 729	11 535	26 392	25 663	70 626
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	85							85
Actifs financiers par échéance	325	6 179	3 373	5 017	12 717	33 666	27 646	88 923
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	4							4
Instruments financiers dérivés de couverture	335							335
Dettes envers les établissements de crédit		299	4 647	7 674	16 116	32 614	16 265	77 615
Dettes envers la clientèle		426	8	408	31	3	622	1 498
Dettes représentées par un titre			167	124	813	2 118	1 108	4 330
Dettes subordonnées	250			5	375	547	550	1 727
Passifs financiers par échéance	589	725	4 822	8 211	17 335	35 282	18 545	85 509

En millions d'euros, au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse et Banques centrales		40						40
Actifs financiers en valeur de marché par résultat								-
Instruments financiers dérivés de couverture	7							7
Actifs financiers disponibles à la vente	120		922	151				1 193
Prêts et créances sur établissements de crédit		1 369	1 206	286	506	8 633	1 703	13 703
Prêts et créances sur la clientèle		286	2 564	3 795	8 495	22 641	25 706	63 487
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								-
Actifs financiers par échéance	127	1 695	4 692	4 232	9 001	31 274	27 409	78 430
Passifs financiers en valeur de marché par résultat								-
Instruments financiers dérivés de couverture	34							34
Dettes envers les établissements de crédit		744	4 947	8 779	11 971	26 653	15 984	69 078
Dettes envers la clientèle		389	5	182	35	4	232	847
Dettes représentées par un titre			55	146	338	1 939	1 738	4 216
Dettes subordonnées	250					500	550	1 300
Passifs financiers par échéance	284	1 133	5 007	9 107	12 344	29 096	18 504	75 475

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 24 464 millions d'euros et 1 126 millions d'euros au 31 décembre 2014 (19 213 millions d'euros et 1 229 millions d'euros au 31 décembre 2013) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

9.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2014. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Personal Finance ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de BNP Paribas Personal Finance qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 6.e)		17 553		17 553	17 216
Prêts et créances sur la clientèle (note 6.f) ⁽¹⁾		5	70 325	70 330	69 542
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 6.e)		82 119		82 119	77 615
Dettes envers la clientèle (note 6.f)		1 226	298	1 524	1 498
Dettes représentées par un titre (note 6.g)		4 345		4 345	4 330
Dettes subordonnées (note 6.g)		1 727		1 727	1 727

⁽¹⁾ Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 6.e)		14 001		14 001	13 703
Prêts et créances sur la clientèle (note 6.f) ⁽²⁾		29	62 626	62 655	62 468
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 6.e)		71 552		71 552	69 078
Dettes envers la clientèle (note 6.f)		631	221	852	847
Dettes représentées par un titre (note 6.g)		4 243		4 243	4 216
Dettes subordonnées (note 6.g)		1 300		1 300	1 300

⁽¹⁾ Données retraitées par application de la norme IFRS 11 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les dettes, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.9). La valeur de marché retenue pour les prêts et les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

9.i PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Société consolidante									
BNP Paribas Personal Finance	France								
Sociétés consolidées									
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco Cetelem SA (ex- Banco BGN SA)	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Banque Solféa	France	ME (1)	44,9%	44,9%	V1&D3				
BGN Mercantil E Servicos Ltda	Brésil	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Bieffe 5 SPA	Italie				S4	IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cafineo	France	IG	51,0%	50,8%		IG	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	39,2%	39,2%		ME	39,2%	39,2%	
Cetelem Algérie	Algérie	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Cetelem America Ltda	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Bank LLC	Russie	ME	26,0%	26,0%		ME	26,0%	26,0%	V2
Cetelem Brasil SA	Brésil				S4	IG	100%	100%	
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem IFN	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil								S4
Cetelem Serviços Ltda	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
CMV Médiforce	France	IG	80,0%	80,0%		IG	80,0%	80,0%	
Cofica Bail	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cofiplan	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Communication Marketing Services - CMS	France	IG	100%	100%	V1&D3				
Compagnie de Gestion et de Prêts	France	IG	65,0%	65,0%	V1&D3				
Cosimo	France								S3
Creation Consumer Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	V1&D3				
Creation Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	V1&D3				
Creation Marketing Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	V1&D3				
Credirama SPA	Italie								S3
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG	97,8%	97,8%		IG	97,8%	97,8%	
Direct Services	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 E2 Création d'entité
 E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
 S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
 S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
 V2 Cession partielle
 V3 Dilution
 V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
 D2 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)
 D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas Personal Finance jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 9.b.)

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Domofinance	France	IG	55,0%	55,0%		IG	55,0%	55,0%	
Effico	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Effico Iberia SA	Espagne	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	D1
Effico Portugal	Portugal								S2
EkspresBank	Danemark	IG	100%	100%	V1&D3				
EkspresBank (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	100%	V1&D3				
Eurocredito EFC SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Facet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Fidecom	France	IG	82,4%	82,4%	V1&D3				
Fidem	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
Fimestic Expansion SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Findomestic Banka AD	Serbie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Gestion et Services Groupe Cofinoga GIE	France	IG	100%	100%	V1&D3				
LaSer Cofinoga	France	IG	100%	100%	V1&D3				
LaSer Loyalty	France	IG	100%	100%	V1&D3				
LaSer SA	France	IG	100%	100%	V1&D3	ME (1)	50,0%	50,0%	D2
LaSer Symag	France	IG	100%	100%	V1&D3				
Leval 20	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Loisirs Finance	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank Zrt	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Norrsken Finance	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Oney Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	E1
Prestacomer SA de CV	Mexique								S3
Prêts et Services SAS	France	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
Projeo	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
RCS Botswana Proprietary Ltd.	Botswana	IG	100%	100%	E3				
RCS Cards Proprietary Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E3				
RCS Collections Proprietary Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E3				
RCS Home Loans Proprietary Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E3				
RCS Investment Holdings Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E3				
RCS Investment Holdings Namibia Proprietary Ltd.	Namibie	IG	100%	100%	E3				
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne	ME	37,3%	39,9%		ME	37,3%	39,9%	
Sundaram BNP Paribas Home Finance Ltd.	Inde	ME	49,9%	49,9%		ME	49,9%	49,9%	
Syigma Banque	France	IG	100%	100%	V1&D3				
Syigma Banque (succ. Pologne)	Pologne	IG	100%	100%	V1&D3				
Syigma Banque (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%	V1&D3				
Syigma Funding Two Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	V1&D3				
TEB Tuketci Finansman AS	Turquie	IG	85,6%	85,6%		IG	85,6%	85,6%	
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Suisse	Suisse								S2
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	ME (1)	40,0%	40,0%		ME (1)	40,0%	40,0%	D2

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 E2 Création d'entité
 E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
 S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
 S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire
 V2 Cession partielle
 V3 Dilution
 V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
 D2 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)
 D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas Personal Finance jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 9.b.)

Périmètre de consolidation prudentiel

(1) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Structures Ad Hoc									
Aubnorcia 2012 - 1 et 2	France	IG	-	-		IG	-	-	
Aubnorcia 2014	France	IG	-	-	E2				
Cofinoga Funding Two L.P.	Royaume-Uni	IG	-	-	V1&D3				
Domos 2011 - A et B	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Domos 2008	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC U.C.I 5 -18	Espagne	ME (1)	-	-		ME (1)	-	-	D2
Fideicomiso Financiero Cetelem II, III et IV	Argentine	IG	-	-	E2	IG	-	-	E2
Florence 1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Brésil								S1
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2011-1 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2013-1 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	E2

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 E2 Création d'entité
 E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
 S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
 S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
 V2 Cession partielle
 V3 Dilution
 V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
 D2 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)
 D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas Personal Finance jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 9.b.)

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires
BNP Paribas Personal Finance
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes 1.a et 2 aux comptes consolidés qui exposent les changements de méthodes comptables relatifs aux normes IFRS 11 (Partenariats), IFRS 12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) et à la norme modifiée IAS 28 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.4, 1.c.11, 3.e et 6.f). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société comptabilise des positions sur titres, sur instruments financiers dérivés et opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination de la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 6.1). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actifs

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.j, 3.f et 6.h). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.g et 8.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 20 avril 2015

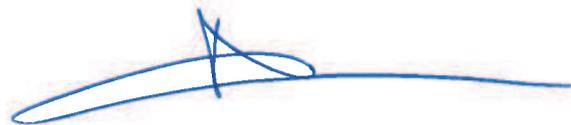
Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Damien Leurent

Mazars



Anne Veaute

ETATS FINANCIERS DE

BNP Paribas Personal Finance SA

Au 31 Décembre 2014

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014	3
BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	4
1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
1.A - CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES.....	5
1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	5
1.C - OPERATIONS DE TITRISATION	6
1.D - TITRES	7
1.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	7
1.F - IMMOBILISATIONS.....	8
1.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8
1.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	8
1.I - AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL	8
1.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES.....	10
1.K - COÛT DU RISQUE	10
1.L - IMPOT SUR LES SOCIETES	10
2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014	11
2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	11
2.B - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE	11
2.C - COMMISSIONS NETTES.....	12
2.D - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS.....	12
2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	12
2.F - COÛT DU RISQUE	13
2.G - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	14
2.H - IMPOT SUR LES BENEFICES.....	14
3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	15
3.A - OPERATIONS EN DEVISES.....	15
3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	15
3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	16
3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION).....	17
3.E - TITRES DETENUS.....	17
3.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	18
3.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	19
3.H - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	19
3.I - COMPTES DE REGULARISATION.....	19
3.J - PROVISIONS	20
3.K - DETTES SUBORDONNEES	20
4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	21
4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	21
4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE	21
4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	21
5 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	22
6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	23
6.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES.....	23
6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES	23
6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	24
6.D - EVENEMENT POST CLOTURE	24
6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION	24
6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES	25
6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE.....	26
6.H - RAPPORT DE GESTION.....	26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Intérêts et produits assimilés	2.A	989 023	1 061 542
Intérêts et charges assimilées	2.A	(540 349)	(620 743)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		30	127
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		(1)	(8)
Revenus des titres à revenu variable	2.B	759 407	681 444
Commissions (produits)	2.C	41 633	53 710
Commissions (charges)	2.C	(17 369)	(16 805)
Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.D	(1 084)	(328)
Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	(560)
Autres produits d'exploitation bancaire	2.E	327 230	323 420
Autres charges d'exploitation bancaire	2.E	(27 929)	(24 059)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 530 591	1 457 740
Frais de personnel	5	(366 124)	(377 032)
Charges générales d'exploitation		(459 516)	(445 582)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		(37 499)	(64 168)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		667 452	570 958
Coût du risque	2.F	(204 976)	(202 901)
RESULTAT D'EXPLOITATION		462 476	368 057
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.G	66 054	(194 682)
Reprises de provisions réglementées		82	4 558
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		528 612	177 933
Impôt sur les bénéfices	2.H	(20 076)	(45 672)
RESULTAT NET		508 536	132 261

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		2	9
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.B	12 887 740	10 497 856
Opérations avec la clientèle	3.C	17 823 773	19 237 775
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.E	4 826 370	4 592 511
Actions et autres titres à revenu variable	3.E	70	60
Participations et autres titres détenus à long terme	3.E	377 140	442 779
Parts dans les entreprises liées	3.E	4 987 232	4 421 627
Crédit-bail et location avec option d'achat		1 397	2 045
Location simple		1	7
Immobilisations incorporelles	3.F	610 315	618 266
Immobilisations corporelles	3.F	3 302	3 718
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.G	325 184	356 986
Comptes de régularisation	3.I	235 375	196 268
TOTAL ACTIF		42 077 901	40 369 907
DETTES			
Banques centrales et CCP		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.B	34 203 740	33 051 030
Opérations avec la clientèle	3.C	491 488	276 417
Dettes représentées par un titre	3.H	189 911	465 786
Autres passifs	3.G	392 502	318 841
Comptes de régularisation	3.I	232 193	424 684
Provisions	3.J	146 724	120 253
Fonds pour risques bancaires généraux		16 769	16 769
Dettes subordonnées	3.K	1 299 648	1 299 655
TOTAL DETTES		36 972 975	35 973 435
CAPITAUX PROPRES			
	6.A		
<i>Capital souscrit</i>		468 186	453 226
<i>Prime d'émission</i>		2 716 733	2 531 693
<i>Réserves</i>		1 411 471	1 279 292
Résultat de l'exercice		508 536	132 261
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 104 926	4 396 472
TOTAL PASSIF		42 077 901	40 369 907
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.A	3 030 446	3 811 645
Engagements de garantie	4.B	3 600 567	3 707 046
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.A	1 562 200	2 199 000
Engagements de garantie	4.B	1 642 210	1 789 482

1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

1.A - CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors – bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les écarts de change résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant les titres.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les **encours restructurés** constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **encours douteux** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, de plus de six mois en matière immobilière, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en encours douteux d'une créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatifs au débiteur.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur

quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille. Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.C - OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments.

Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

1.D -TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les **titres de placement**, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les **autres titres détenus à long terme** sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les **titres de participation et les parts dans les entreprises liées**, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

1.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail et de location avec option d'achat comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :
4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,
5 ans pour les caravanes,
de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-7 et 313-1 du code monétaire et financier.

1.F - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :

- 3 ou 8 ans pour les logiciels
- 8 ans à 10 ans pour les agencements et installations
- 10 ans pour le mobilier
- 3 à 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

Ce poste inclut également le Mali de fusion dégagé en 2008 lors du rapprochement entre Cetelem et UCB. Ce mali fait l'objet régulièrement de tests de dépréciation.

1.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

1.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêt.

En application du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire les contrats d'échange de taux d'intérêt ont été classés parmi les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ou permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés soit en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges des éléments couverts soit prorata temporis.

1.I - AVANTAGES BENEFICIAANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. Pour cette catégorie, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a bénéficié des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- les avantages à long terme qui désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces opérations sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, et les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- les indemnités de fin de contrat de travail qui résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas Personal Finance du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière.

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Personal Finance distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Jusqu'au 31 décembre 2012, BNP Paribas Personal Finance appliquait la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

A compter du 1er janvier 2013, BNP Paribas Personal Finance applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont désormais comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

1.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

1.K - COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers.

Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

1.L - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé.

Cet impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès que ces derniers ont été votés.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	162 110	(487 866)	169 245	(550 293)
Comptes à vue, prêts et emprunts	157 063	(461 862)	167 884	(523 996)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	-	(7 221)	-	(7 666)
Prêts subordonnés	5 047	(18 783)	1 361	(18 631)
Clientèle	700 883	(7 801)	762 082	(5 483)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	700 497	(7 801)	761 676	(5 483)
Prêts subordonnés	386	-	406	-
Dettes représentées par un titre	-	(927)	-	(5 198)
Obligations et autres titres à revenu fixe	71 680	(27)	67 442	(234)
Titres de placement	71 680	(27)	67 442	(234)
Instruments dérivés de couverture	54 350	(43 728)	62 773	(59 535)
Produits et charges d'intérêts	989 023	(540 349)	1 061 542	(620 743)

2.B - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Titres de placement et assimilés	91 140	89 186
Participations et autres titres détenus à long terme	32 125	30 302
Parts dans les entreprises liées	636 142	561 956
Revenus des titres à revenu variable	759 407	681 444

2.C - COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	29 493	(10 467)	43 479	(8 571)
Opérations avec la clientèle	29 493	(10 467)	43 479	(8 571)
Autres	-	-	-	-
Prestations de services financiers	12 140	(6 902)	10 231	(8 234)
Produits et charges de commissions	41 633	(17 369)	53 710	(16 805)

2.D - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat sur opérations des instruments financiers	1	823
Résultat sur opérations de change	(1 085)	(1 151)
Pertes sur portefeuille de négociation	(1 084)	(328)

2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
-SEP avec des partenaires du monde de la distribution	4 142 257	4 137 671
-SEP avec des partenaires du monde financier	2 628 278	2 867 641
TOTAL	6 770 535	7 005 313

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux

opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les " Autres produits d'exploitation bancaire ".

2.F - COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(68 782)	17 954
Clientèle et établissements de crédit	(61 343)	23 750
Engagements par signature	1 609	(5 796)
Titres	(9 048)	-
Créances irrécouvrables	(158 830)	(236 387)
Récupération sur créances amorties	22 636	15 532
Coût du risque	(204 976)	(202 901)

2.G - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	3 639	(3 638)	815	(77 691)
Cessions	1	(3 638)	815	(22)
Provisions	3 638	-	-	(77 669)
Parts dans les entreprises liées	155 289	(89 227)	35 892	(153 698)
Cessions	3 531	(1 745)	-	(22 451)
Provisions	151 758	(87 482)	35 892	(131 247)
Immobilisations d'exploitation	-	(9)	-	-
Total	158 928	(92 874)	36 707	(231 389)
Gains ou pertes nettes sur actifs immobilisés	66 054		(194 682)	

2.H - IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP PARIBAS est la société-mère.
Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Impôts courants de l'exercice	(12 347)	(35)
Impôts différés de l'exercice	(7 729)	(45 637)
Impôt sur les bénéfices	(20 076)	(45 672)

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

3.A - OPERATIONS EN DEVISES

En milliers d'euros en	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<i>Actif</i>	1 904 864	1 738 392
<i>Passif</i>	694 899	783 080

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Prêts et créances	12 887 740	10 497 856
Comptes ordinaires débiteurs	465 478	412 150
-Comptes ordinaires débiteurs hors prov (montant brut)	465 478	412 150
Comptes à terme et prêts	12 332 770	9 999 606
Prêts subordonnés	89 492	86 100
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	12 887 740	10 497 856
<i>Dont créances rattachées</i>	50 664	56 613

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Dépôts et emprunts	33 653 010	32 456 142
Comptes ordinaires créditeurs	30 664	106 285
Comptes à terme et emprunts	33 622 346	32 349 857
Titres et valeurs donnés en pension	550 730	594 888
Dettes envers les établissements de crédit	34 203 740	33 051 030
<i>Dont dettes rattachées</i>	70 834	83 901

3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Prêts et créances	18 865 298	20 167 361
Crédits à la clientèle	18 483 467	19 760 302
Prêts à la clientèle financière	342 060	367 237
Prêts subordonnés	39 771	39 822
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	18 865 298	20 167 361
<i>Dont créances rattachées</i>	45 811	51 054
<i>Dont décotes sur crédits restructurés</i>	(68 839)	(96 762)
<i>Dont créances douteuses *</i>	1 573 474	1 826 585
<i>*Dont créances douteuses compromises</i>	1 084 640	1 485 320
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle	(1 041 525)	(929 586)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	17 823 773	19 237 775

L'essentiel des crédits à la clientèle est constitué de prêts aux particuliers.

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Comptes à terme	49 635	16 856
Comptes d'épargne à régime spécial	325 752	231 822
Autres sommes dues à la clientèle	116 101	27 739
Opérations avec la clientèle - Passif	491 488	276 417
<i>Dont dettes rattachées</i>	35	51

3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION)

En milliers d'euros	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû	Boni au 31/12/2014
- Domos 2008	déc.-08	2 650 120			975 869	23 946
- Domos 2011 - A	oct.-11	935 000		63 900	692 319	11 767
- Domos 2011 - B	oct.-11	1 100 000			738 938	10 567
RETAIL ABS FINANCE						
- Noria 2009	oct.-09	1 050 010	845 421	3 187 081	1 430 902	10 493
- Autonoria 2012-1	juin-12	560 000	-849	266 191	222 476	924
- Autonoria 2012-2	nov.-12	560 000	46 058	300 073	303 037	1 254
- Autonoria 2014	nov.-14	560 000			538 856	3 084

En 2014, le fonds Autonoria 2014 a été mis en place et les parts ont été intégralement auto-souscrites.

3.E - TITRES DETENUS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placement	4 826 370	4 592 511
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 826 370	4 592 511
Placement	70	60
<i>dont provisions</i>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	70	60
Participations	377 039	442 683
<i>dont provisions</i>	0	(157 209)
Autres titres détenus à long terme	101	96
<i>dont provisions</i>	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	377 140	442 779
Parts dans les entreprises liées	4 987 232	4 421 627
<i>dont provisions</i>	(625 775)	(560 980)
Parts dans les entreprises liées	4 987 232	4 421 627

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas Personal Finance SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 328 871 milliers d'euros et 3 420 889 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 327 527 milliers d'euros et 3 445 355 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

L'évolution des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2014	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2014	01/01/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Participations et ATDLT	599 988	6 740	(3 639)	(225 949)	377 140	157 209	-	(3 638)	(153 571)	-	377 140	442 779
Parts dans les entreprises liées	4 982 607	409 592	(128)	220 936	5 613 007	560 980	61 009	(149 852)	153 638	625 775	4 987 232	4 421 627
Immobilisations financières	5 582 595	416 332	(3 767)	(5 013)	5 990 147	718 189	61 009	(153 490)	67	625 775	5 364 372	4 864 406

3.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	31 décembre 2014			31 décembre 2013
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	406 029	(298 434)	107 595	119 431
Autres immobilisations incorporelles	520 720	(18 000)	502 720	498 835
Immobilisations incorporelles	926 749	(316 434)	610 315	618 266
Equipement, mobilier, installations	48 196	(44 894)	3 302	3 718
Immobilisations corporelles	48 196	(44 894)	3 302	3 718

Le mali de fusion constaté en 2008 lors de l'absorption d'UCB et enregistré dans le poste Autres immobilisations incorporelles a fait l'objet d'une dépréciation de 18 millions d'euros en 2013.

3.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Etat impôts et taxes	104 497	118 429
Avances permanentes aux GIE	21 858	27 457
Autres actifs divers	198 829	211 100
Autres actifs	325 184	356 986

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Etat impôts et taxes	6 327	7 013
Dépôts de garantie	-	1
Autres passifs divers	386 175	311 827
Autres passifs	392 502	318 841

3.H - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Titres de créances négociables	189 778	465 000
Dettes rattachées	133	786
Dettes représentées par un titre	189 911	465 786

3.I - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Produits à recevoir	210 861	131 680
Valeurs à l'encaissement	8 252	6 944
Charges constatées d'avance	2 777	4 141
Autres comptes de régularisation débiteurs	13 485	53 503
Comptes de régularisation - actif	235 375	196 268

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Charges à payer	173 657	217 994
Comptes d'encaissement	100	48
Produits constatés d'avance	44 651	53 370
Autres comptes de régularisation créditeurs	13 785	153 272
Comptes de régularisation - passif	232 193	424 684

3.J - PROVISIONS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	Dotations	Reprises	Autres variations	31 Décembre 2014
Provisions pour engagements sociaux	17 182	8 795	(4 887)	1	21 091
Provisions pour engagements par signature	58 398	17 274	(18 884)	-	56 788
Autres provisions	44 673	40 919	(16 747)	-	68 845
Provisions	120 253	66 988	(40 518)	1	146 724

3.K - DETTES SUBORDONNEES

En milliers d'euros au	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Dettes subordonnées	1 299 530	1 299 530
Dettes rattachées	118	125
Dettes subordonnées	1 299 648	1 299 655

Ces emprunts subordonnés remboursables sont échéancés de la manière suivante :

En milliers d'euros	TOTAL	Durée restant à courir			
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à durée déterminée	1 049 530		500 000		549 530

4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent principalement à des lignes de refinancement accordées par BNP PARIBAS.

4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ses filiales lorsque ces dernières empruntent auprès des banques, et des garanties accordées à des filiales du groupe BNP PARIBAS.

4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Opérations fermes de gré à gré	8 179 830	8 905 614
<i>dont swaps de taux</i>	<i>8 179 830</i>	<i>8 905 614</i>
TOTAL	8 179 830	8 905 614

5 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

En milliers d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Salaires et traitements	(199 290)	(215 628)
Charges sociales et fiscales	(136 868)	(125 781)
Participation et Intéressement des salariés	(29 966)	(35 623)
Total frais de personnel	(366 124)	(377 032)

Les effectifs moyens permanents en 2014 se décomposent comme suit :

Effectif au	Exercice 2014	Exercice 2013
<i>Dont cadres</i>	2 203	2 266
<i>Dont techniciens de la banque</i>	2 342	2 436
Total BNP Paribas Personal Finance	4 545	4 702

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration, s'est élevé à 1 842 milliers d'euros en 2014 contre 2 204 milliers d'euros en 2013.

6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2012	453 226	2 531 693	1 583 249	4 568 168
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2012			(751 060)	(751 060)
Acompte sur dividendes			450 636	450 636
Augmentations de capital				-
Provisions réglementées			(4 558)	(4 558)
Boni de fusion		-	1 025	1 025
Résultat de l'exercice 2013			132 261	132 261
Capitaux propres au 31 décembre 2013	453 226	2 531 693	1 411 553	4 396 472
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2013			-	-
Augmentations de capital	14 960	185 040	-	200 000
Provisions réglementées			(82)	(82)
Autres variations		-	-	-
Résultat de l'exercice 2014			508 536	508 536
Capitaux propres au 31 décembre 2014	468 186	2 716 733	1 920 007	5 104 926

6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations A vue au jour le jour	Durée restant à courir					dont Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
EMPLOIS								
Créances sur les établissements de crédit	3 871 791	542 051	1 094 506	5 445 773	1 933 619	-	12 887 740	
Opérations avec la clientèle	1 619 986	340 673	1 934 212	5 299 840	8 629 062	(1 041 525)	17 823 773	
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 036	121 516	658 783	2 628 695	1 397 340	(9 048)	4 826 370	
RESSOURCES								
Dettes envers les établissements de crédit, et banques centrales et CCP	1 834 276	5 903 439	5 307 869	12 546 274	8 611 882	-	34 203 740	
Opérations avec la clientèle	343 050	128 638	-	-	19 800	-	491 488	
Dettes représentées par un titre	133	-	189 778	-	-	-	189 911	

6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre des contrats de garantie financière s'élève à 3 544 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des engagements de garantie financière reçus s'élève à 252 millions d'euros au 31 décembre 2014.

6.D - EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun évènement n'est à signaler.

6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

2014		
En milliers d'euros	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	12 812 738	25 470
Concours bancaires à la clientèle	381 013	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 084 267	
PASSIF		
Dettes subordonnées	1 299 648	
Dettes envers les établissements de crédit	33 669 229	171
Comptes créditeurs de la clientèle	49 600	
HORS BILAN		
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	4 074 784	
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 562 200	

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS.

6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des	Résultats (bénéfice ou perte du dernier	Quote-part de capital détenue
		en milliers de devises			en %

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

1. Filiales (détenues à + de 50%)

BANCO BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA	EUR	45 662	78 900	46 242	100,00%
BANCO CETELEM ARGENTINA	ARS	126 990	46 402	-7 616	95,00%
BANCO CETELEM SA	EUR	60 902	308 447	128 015	100,00%
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE B.V.	EUR	16 466	14 004	38 514	100,00%
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE EAD	BGN	1 000	-1 270	29 299	100,00%
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA DE CV	MXN	486 599	124 058	20 459	100,00%
CETELEM ALGERIE	DZD	3 500 000	280 886	50 728	100,00%
CETELEM AMERICA	BRL	1 062 874	681 613	-55 862	100,00%
CETELEM CR	CZK	180 000	873 710	1 089 920	100,00%
CETELEM IFN	RON	92 283	119 047	46 025	100,00%
CETELEM SERVICIOS	BRL	30 001	-161	5 466	100,00%
CMV MEDIFORCE	EUR	7 568	25 080	7 907	80,00%
COFICA BAIL	EUR	12 800	13 118	4 367	100,00%
COMMERZ FINANZ GMBH	EUR	9 780	726 524	53 903	50,10%
CREDIT MODERNE ANTILLES GUYANE	EUR	18 727	18 428	14 937	100,00%
CREDIT MODERNE OCEAN INDIEN	EUR	4 576	27 162	16 604	97,81%
DOMOFINANCE	EUR	53 000	31 512	7 797	55,00%
EFFICO	EUR	1 665	4 965	977	99,96%
FACET	EUR	10 064	50 790	37 231	100,00%
FIDEM	EUR	21 760	46 826	4 862	100,00%
FIMESTIC EXPANSION SA	EUR	40 672	19 782	742	100,00%
FINDOMESTIC BANCA S.P.A.	EUR	659 423	388 220	119 794	100,00%
GESTIMUR (*)	EUR	6 900	0	21	99,86%
LASER	EUR	197 511	208 405	69 869	100,00%
LEVAL 20	EUR	142 000	-891	142	100,00%
LEVAL 21 (*)	EUR	50 000	237	289	100,00%
LEVAL 3 (*)	EUR	13 350	529	266	99,91%
LOISIRS FINANCES	EUR	10 000	17 983	3 660	51,00%
MAGYAR CETELEM BANK ZRT	HUF	3 903 000	4 565 712	9 822 131	100,00%
PRESTACOMER SA DE CV (*)	MXN	195 647	21 869	9 629	100,00%
PROJEO	EUR	10 849	32	342	51,00%
RCS INVESTMENT HOLDINGS (**)	ZAR	4	34 065	-15 917	100,00%
TEB TUKETICI FINANSMAN A.S.	TRY	71 626	54 442	30 983	85,58%

2. Participations (détenues entre 10 et 50%)

AXA BANQUE FINANCEMENT	EUR	33 855	38 735	4 548	35,00%
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA (*)	ARS	42 381	100 494	19 445	40,00%
CARREFOUR BANQUE (*)	EUR	99 971	426 138	46 206	39,17%
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR E.F.C. SA (*)	EUR	18 567	194 118	51 897	37,28%
SUNDARAM BNP PARIBAS HOME FINANCE LIMITED (**)	INR	1 012 544	4 459 059	1 507 367	49,90%
UCI SA (UNION CREDITOS IMMOBILIAR.)	EUR	98 019	-20 544	-16 688	40,00%

* Données au 31 décembre 2013

** Données au 31 mars 2014

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable

Sociétés en nom collectif

- Cetelem Expansion
- Gestimur
- Corelim

20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Groupements d'intérêt économique

- Neuilly Contentieux
- GEP CB
- GAM CB
- Alliantique
- GIE Carte Bancaire

20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
151 Bis, rue St Honoré, 75001 Paris

6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

6.H - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif de la société situé 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires
BNP Paribas Personal Finance
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.B, 1.E, 1.K, 2.F et 3.C de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1.D et 3.E de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.I et 3.J de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Damien Leurent

Mazars



Anne Veaute